



Stéphany Emballages Services

Sacs de nœuds. Spécialisée dans la fabrication de sacs étanches pour hôpitaux, la société SES allait fermer... C'était sans compter la volonté de ses salariés, aidés de la CGT.



Ils peuvent lever le poing et avoir le sourire. Leur pugnacité et leur solidarité auront raison des vents contraires, y compris soufflant du tribunal de commerce, qui les vouaient au chômage.

> LE CHIFFRE

18

C'est le nombre d'emplois, au minimum, sauvés grâce au rachat de SES par la société ivoirienne Plastica. Dix-huit postes qui ont échappé au sort d'un millier d'autres liquidés en quelques années sur le plateau de Sainte-Sigolène, haut lieu de la plasturgie française.

Installée sur le plateau de Saint-Sigolène (Haute-Loire) renommé pour son industrie plasturgique, SES est spécialisée dans la fabrication de sacs étanches pour vêtements contaminés en milieu hospitalier. Lorsque la loi sur la transition énergétique est votée en 2015, la direction investit l'équivalent d'un an de chiffre d'affaires dans les emballages biocompostables. Mais le marché ne suit pas, tous les industriels ne jouent pas le jeu de la transition, les volumes plafonnent à 10 %. Le 13 septembre 2019, la société se voit placée en redressement judiciaire, avec

une période d'observation de six mois. « En août, le patron disait encore que tout allait bien, mais on voyait qu'on rentrait peu de matières premières », explique Yohan Fialon, DS CGT. Courant novembre, Leygatech, une société en vue localement, se positionne pour racheter SES, en gardant 17 employés sur 35. « Les gens n'étaient pas enthousiastes, notamment en raison du climat social qui règne à Leygatech », dévoile Yohan. Quelques jours après, un autre candidat se déclare : Plastica, un des leaders de la plasturgie ouest-africaine. Le groupe ivoirien ambitionne de se

développer en Europe. Il assure aux élus du personnel vouloir conserver tout l'effectif et convaincre les salariés en créant Plastica France, provisionnant un million d'euro pour le fonds de roulement. Mais à l'audience du 29 janvier dernier, coup de théâtre : le tribunal de commerce – où ne siègent que des patrons – du Puy-en-Velay ne suit pas les recommandations du ministère public, favorable à Plastica, et donne sa préférence à Leygatech, pourtant moins-disant au plan social. Une décision qui laisse perplexe nombre de connaisseurs du dossier... Amers, les travailleurs occupent l'usine. Le ministère public annonce qu'il fera appel, une décision rarissime ! Le 25 mars, la cour d'appel de Riom rend son jugement, et attribue les actifs de SES à Plastica. Depuis, avec la crise sanitaire, les commandes affluent en provenance de tout l'Hexagone, mais aussi d'Espagne et d'Italie. Au point que SES est obligée de sous-traiter à des entreprises du plateau... ■ J.-PH. JOSEPH

Luxfer

Vital. L'État doit sauver la seule usine de l'UE embouteillant de l'oxygène à haute pression.

Luxfer, fabricant de bouteilles d'oxygène médical, à Gerzat (63).

Un carnet de commandes plein ; un CA de 22 millions d'euros ; un bénéfice avant impôts de 12 %. Insuffisant, pour le fonds de pension propriétaire. Le couperet tombe fin 2018. L'usine, bien que seule sur son créneau en Europe, ferme. 133 ouvriers sacrifiés ; des licenciements injustifiés, juge l'inspection du travail. Alors, aux premières heures du Covid-19, associations et élus politiques de tous bords exhortent l'exécutif à

rouvrir le site pour prévenir une éventuelle pénurie dans ce domaine. Réponse de Bercy : machines et salariés sont indisponibles. « Faux ! tacle le délégué CGT de Luxfer, Axel Peronczyk. Au 15 avril, seules 32 personnes ont retrouvé un travail. » Seize mois durant, les salariés ont occupé l'usine, travaillé à sa reprise. « Des industriels sont prêts à nous suivre, mais les conditions de Luxfer sont démentielles. L'État devrait taper du poing sur la table, mais ne semble pas décidé à bouger... » ■ J.-PH. JOSEPH

Famar

L'attente. Les salariés du seul site français à fournir de la Nivaquine espèrent un repreneur.

Dans deux mois, les salariés de Famar, près de Lyon (69), sauront.

En cessation de paiement depuis dix mois, l'entreprise sous-traitante est la seule en France à conditionner la Nivaquine (à base de chloroquine) et à produire l'azythromycine, un antibiotique entrant lui aussi dans le protocole de soins du professeur Raoult pour soigner les malades atteints du Covid-19. Sauf que le carnet de commandes s'arrête au 3 juillet. Objectif : obtenir des clients (Sanofi, Merck...)

les volumes pour relancer le site le temps de trouver un repreneur. Pour l'heure, une seule offre est parvenue au tribunal de commerce. Face à l'urgence (Famar fabrique aussi douze médicaments d'intérêt thérapeutique majeur), de plus en plus de voix réclament la nationalisation de l'usine pour satisfaire aux intérêts de santé publique. « N'ayant pas l'État à leur capital, les "Big Pharma" ne pensent qu'à l'aspect lucratif du médicament », s'insurge Frédéric Gibert, le délégué CGT du site. ■ J.-PH. JOSEPH



Vite dit !

■ SANOFI Dividendes ou santé

L'organisation CGT de l'entreprise pharmaceutique a demandé à la direction de ne pas procéder à la distribution de dividendes. Elle milite, au contraire, afin que les 4 milliards d'euros prévus pour les actionnaires soient consacrés au développement scientifique et industriel, à la production de médicaments et de vaccins, avec pour objectif l'accès de tous aux soins. ■

■ KORIAN Le prix de la cupidité

Son établissement de Mougins (06) au centre d'une enquête préliminaire pour homicides involontaires, des salariés morts lors de la crise, un virus qui se propage avec facilité... Critiqué pour sa gestion de l'épidémie, le groupe Korian (300 Ehpad en France) est dans la tourmente. Le résultat de logiques économiques qui dépassent l'humain, avec des cadres soumis à la pression de la rentabilité, dénonce la CGT. ■

■ DISNEYLAND PARIS Minnie... mum

Le parc d'attractions basé à Marne-La-Vallée voulait d'abord mettre fin aux contrats des intermittents et des saisonniers qui devaient rejoindre l'entreprise après le 15 mars, via une rupture à l'amiable de leur contrat de travail. Face à la fronde des salariés et des syndicats, un accord a finalement été trouvé : 1 300 personnes pourront bénéficier du chômage partiel. ■

CONSTRUCTION Alerte rouge

Le 6 avril, dans une déclaration commune, les syndicats CGT, FO, CFE-CGC et CFTC ont fait part de leur désaccord quant à une reprise du travail dans le secteur du BTP, comme veut les y inciter le gouvernement. Pointant un risque sanitaire majeur pour des métiers déjà fortement accidentogènes, les organisations demandent aux salariés d'user de leur droit de retrait et aux élus de leur droit d'alerte. ■

■ AMAZON Du futile à l'essentiel

La cour d'appel de Versailles a débouté le 24 avril l'entreprise d'e-commerce qui contestait l'obligation qui lui était faite de ne plus distribuer que des marchandises essentielles. Les syndicats, à l'origine de l'injonction, considèrent, eux, que des manquements graves ont été commis en matière de sécurité sanitaire. La CGT a d'ailleurs déposé une plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ». ■

■ FEDEX Injonction salubre

Après le décès d'un intérimaire des suites du Covid-19, l'inspection du travail a enjoint l'entreprise de logistique américaine de « faire cesser [la] situation dangereuse » pour la santé des travailleurs au sein de son centre de tri de l'aéroport Roissy-CDG. FedEx devait notamment fournir des équipements de protection individuelle selon des quantités précises à chaque vacation. ■